



Union des Amis du Parc Naturel Régional
Oise-Pays de France et de ses Trois Forêts

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

BP 20343 - 60634 - CHANTILLY

Questionnaire à retourner à : AP3F – BP 20343- 60634 Chantilly

Nom du signataire : Lucienne JEAN

Candidat à la mairie de : Lamorlaye

- Votre commune se situe dans le PNR Oise Pays de France ou dans sa future extension.
- Vous engagez vous à signer la future charte 2016-2028 ?

Bien entendu ! Elle nous semble qu'elle sera plus ouverte sur le développement raisonné de notre région avec, par exemple, une prise en compte plus positive des problèmes de logement

- Cela constitue-t-il à vos yeux un avantage ou un inconvénient ? Lequel ?

Le PNR peut être un soutien important pour une commune dans de nombreux aspects liés à l'urbanisme, à l'aspect de la ville, à la protection ou à la restauration du patrimoine, à la meilleure connaissance de notre environnement qui conduit naturellement à le respecter et à mieux apprécier les possibilités de loisirs qu'il peut apporter

- Selon vous votre commune est-elle confrontée à des problèmes environnementaux ? Si oui lesquels ?

Lamorlaye bénéficie d'un environnement de grande qualité mais qu'il faut veiller à protéger : les principaux problèmes sont les boisements du Lotissement du Lys Chantilly, les rivières, le marais et le choix de l'assainissement pour le Lys (c'est pratiquement la moitié de notre territoire). Dans le Lys les arbres sont menacés pour plusieurs raisons (attitude des habitants du lotissement qui souvent ont « peur » de leurs arbres ou les sacrifient pour plus de lumière ou pour faire des aménagements, méthodes d'entretien des jardins) ; dans le marais, ce sont les arbres qui en proliférant contribuent à son assèchement. Nos rivières sont d'autant plus fragiles que leur débit est faible ; Il dépend de la gestion des étangs de Commelles dont on sait qu'ils ont eux aussi beaucoup de problèmes qu'il faudrait régler. On voit beaucoup moins d'animaux en bordure de la D1016 et c'est sans doute signe que nos corridors biologiques ne sont pas encore bien protégés. Il est regrettable que leur protection soit un point moins essentiel pour la prochaine charte du PNR. Enfin le choix du mode d'assainissement dans le lotissement du Lys doit aller vers la solution qui sera la moins mauvaise pour l'environnement et qui sera réellement sous contrôle ; actuellement beaucoup d'assainissement autonomes sont certainement mal entretenus et polluent la nappe phréatique ; le SPANC n'a pas été activé et nous le regrettons ; mais les contrôles qu'il pourra faire ne feront que constater (à quelle fréquence ?) a posteriori des défauts dans une installation qui pourra donc être polluante.

- En adhérant à la charte du PNR, cette commune a pris ou prendra l'engagement d'en respecter les objectifs. Les connaissez-vous et vous engagez vous à les respecter (vous les trouverez ci annexés)
- Absolument ! Si ce n'était pas le cas nous aurions répondu non à votre première question... Nous avons pris connaissance de la fiche d'orientations urbaines concernant Lamorlaye : elle est globalement cohérente avec le PLU qui vient d'être voté.
- Compte tenu de l'importance de ce document d'urbanisme, êtes-vous prêt, si votre prédécesseur ne l'a pas fait, à mettre le POS ou le PLU en conformité avec les objectifs de la charte comme vous en avez l'obligation ?

Le PLU qui vient d'être voté (et nous avons voté pour son adoption) a tenu compte de toutes les remarques formulées par le PNR

- Parmi les 4 grands objectifs ci annexés quel est celui qui correspond le plus à votre projet pour la commune que vous ambitionnez de diriger ?

Lamorlaye a déjà le souci de préserver son environnement naturel ; dans ce domaine (axe1) le soutien du PNR sera bien sûr utile particulièrement en ce qui concerne le dossier de l'assainissement ; c'est un dossier difficile mais qui devrait trouver une solution si on s'appuie sur des considérations objectives ; pour nous le problème essentiel à résoudre pour Lamorlaye correspond à l'axe 2 (logement et activité économique) ; c'est un problème structurel et c'est là qu'il faudra articuler ambition et sagesse. C'est aussi un domaine où l'apport en compétences du Parc peut être déterminant. C'est aussi là, qu'à l'intérieur de la structure parc, il peut y avoir les freins les plus forts. C'est donc vraiment pour nous l'axe prioritaire. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut négliger les autres axes de travail.

- Partagez-vous l'idée qui est à l'origine de la création des PNR à savoir : promouvoir un développement économique respectueux des milieux naturels et des paysages ?

Bien sûr ! C'est aujourd'hui une idée assez consensuelle. Il y a eu à la création du parc une interprétation très restrictive de ce principe. Pour nous c'est un principe très important ; mais c'est aussi très difficile de bien placer le curseur entre développement et protection. Il semble que l'orientation actuelle veuille appuyer le développement économique sur le potentiel environnemental de notre territoire : le concept de « développement durable » prend le pas sur l'idée de « protection » ; c'est une évolution intéressante.

- Avez-vous l'intention de collaborer étroitement avec le PNR en nommant l'un de vos conseillers municipaux « délégué communal » auprès du PNR avec mission d'en suivre les travaux de façon assidue et d'en rendre compte au conseil municipal ?

Certainement ! D'une façon générale nous pensons que le conseil municipal doit participer à l'élaboration des prises de positions de la commune dans les différentes structures auxquelles elles participe ; Et le préalable est de tenir le conseil municipal au courant du travail de ces structures .

- Avez-vous l'intention de présenter votre candidature à l'un des 9 postes de représentants des communes de l'Oise au Bureau du Syndicat Mixte du P.N.R. ?

Oui ; par principe mais nous ne savons pas sur quels critères ces postes sont distribués.

- Souhaitez-vous participer au travail de l'une des commissions thématiques préparant les décisions du Bureau du P.N.R., voire même la présider ? Si oui, laquelle ?

Bien qu'élue minoritaire, j'ai participé pendant cette mandature à la commission « activité des entreprises » dont j'ai apprécié le travail. J'avais, au moment où il fallait se porter candidat au FISAC, demandé à la municipalité de le faire. Elle n'a pas réagi quand il l'aurait fallu... Je souhaiterais continuer à participer à cette commission «activité des entreprises » (N°4) ; la commission patrimoine (N°2) correspond sans doute à un autre de mes centres d'intérêt. Mais en tant que liste majoritaire nous aurions sans doute plusieurs délégués dans différentes commissions...

- Vous engagez-vous à promouvoir le P.N.R. auprès de vos administrés en les informant de ses travaux et réalisations (par le bulletin municipal, par exemple) ?

OUI ! Le bulletin municipal devra se faire l'écho de l'activité des structures (PNR, CCAC, ...) auxquelles nous appartenons parce que c'est une façon de les rapprocher du citoyen ; plus leur fonctionnement et le rôle que Lamorlaye y tient seront connus et débattus et plus ces structures qui peuvent paraître parfois lointaines au citoyen non élu seront comprises ; et éventuellement critiquées sur des bases objectives. C'est une forme de contrôle démocratique.

Commentaires (facultatif) :

Nous vous remercions d'avoir entrepris cette démarche vers tous les candidats aux élections municipales ; elle permet de préciser notre position sur un point important mais qui n'est souvent pas détaillé dans la communication électorale.

Bien cordialement

Signature

Lucienne Jean